

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 305
25 juin 2019**

PROCÈS-VERBAL de la trois-cent-cinquième (305^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 25 juin 2019, à 19 h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Marc BERGERON	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(A)
M. Patrick LAGUEUX	(A)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(A)

PRÉSENCES : 08
ABSENCES : 03
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M. Normand CHAMPAGNE	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Molly PELLERIN JACOB	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Claude DUFOUR	Directeur, Service des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 28 mai 2019 (No 303) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 18 juin 2019 (No 304)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 28 mai 2019 (No 303) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 18 juin 2019 (No 304)
6. Prévisions budgétaires 2019-2020 (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
7. Résolution permettant la délégation de pouvoirs à la direction générale pour assurer le respect de la *Loi sur l'instruction publique* concernant les projets éducatifs des écoles (**Direction générale – Dossier de décision**)
8. Nomination - Direction adjointe du Service des ressources matérielles (**Direction générale – Dossier de décision**)
9. Nomination - Régisseur – Service des ressources matérielles (**Direction générale – Dossier de décision**)
10. Autorisation du dirigeant - Dépassement des coûts - École Saint-Simon (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Octroi de contrat - Fournitures de bureau (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
12. Reddition de comptes - Programme d'études en pose de système intérieur (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
13. Reddition de comptes - Programme d'études en esthétique (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
14. Calendrier des séances du comité exécutif et du conseil des commissaires 2019-2020 (**Secrétariat général – Dossier d'information**)
15. Motions de félicitations
 - 15-A Motion de félicitations - Charlie Normandin – « Chapeau les filles » (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)
 - 15-B Motion de félicitations – Comité de parents – Gala de la reconnaissance parentale (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)
16. Liste des chèques émis (**Mme Lyne Bélanger**)
17. Période réservée au comité de parents

SUITE, PAGE 3

Initiales
du président

18. Période réservée au président

19. Période réservée à la direction générale

20. Affaires nouvelles

20.1 Horaire d'été – Personnel administratif (Service des ressources humaines – Dossier d'information)

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2697/2019

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

- **Madame Diane Paquette et M. Didier Marion Vanasse, enseignants**, s'adressent au conseil afin de faire connaître le projet Fablab, à l'école Marie-Rivier. Ils en expliquent le concept, qui se veut un espace collaboratif de travail en numérisation. Incidemment, le seul Fablab que l'on retrouve au Centre-du-Québec est celui de Marie-Rivier. Il tire ses origines de Nova Science et permet aux élèves participants d'avoir accès à un réseau d'experts internationaux. Par ailleurs, les mesures gouvernementales (plan numérique, mesure 15081) ont mené à l'acquisition de différents équipements qui ont permis aux élèves de réaliser plusieurs projets : capteurs solaires, capteurs de lumière, manettes de jeux, autocollants, porte-clés, lampes de poche, etc. Le projet bénéficie aussi de l'appui de partenaires du milieu, tels le Groupe Soucy et l'Ordre des ingénieurs du Québec. Les promoteurs du Fablab souhaitent maintenant rendre le Fablab accessible à la communauté, d'où une nouvelle demande à Nova Science. Le président, Jean-François Houle, se réjouit de l'impact positif du Fablab sur les élèves et fait connaître l'intérêt du conseil d'en discuter plus longuement, lors d'un éventuel atelier de travail.
- **Madame Beauregard**, au nom des parents des élèves de l'école alternative, réitère l'intérêt de celles et ceux qu'elle représente pour l'augmentation du nombre de places-élèves en pédagogie alternative. Si les récentes annonces ministérielles (dont celle confirmant la construction d'une nouvelle école primaire) permettent éventuellement de libérer de l'espace dans certaines écoles, Mme Beauregard émet le souhait que la commission scolaire songe à la pédagogie alternative. Le président réitère que le conseil est conscient de l'appétit d'un bon nombre de parents pour ce type de pédagogie. Toutefois, l'usage de la future école primaire est déjà prévu. Il ne souhaite pas créer de faux espoirs à cet égard. La problématique liée à l'espace va demeurer. Cela dit, les parents peuvent sensibiliser leur conseil d'établissement respectif à leur intérêt pour la pédagogie alternative.
- **Madame Marie-Pier Bessette**, membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Bonaventure, interpelle le conseil au sujet de l'organisation scolaire de l'école Saint-Bonaventure en vue de l'année scolaire 2019-2020. Elle fait notamment état des répercussions découlant du départ de plusieurs élèves de 6^e année vers un autre établissement offrant le programme d'anglais intensif : création de classes multiniveaux, baisse de la motivation des élèves, etc. Elle remet au président une pétition signée par les citoyens de Saint-Bonaventure à ce sujet. La directrice générale adjointe, Mme Maude Trépanier, fait savoir que l'organisation scolaire n'est pas encore terminée et est encore sujette à différents changements d'ici la rentrée. Elle communiquera prochainement avec Mme Bessette afin d'organiser une rencontre avec les intervenants concernés.

Initiales
du président

Madame Molly Pellerin Jacob, commissaire-parent, prend place à son siège. Il est 19 h 20.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 28 MAI 2019 (NO 303) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 18 JUIN 2019 (NO 304)

RÉSOLUTION CC : 2698/2019

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Guylaine Lavigne:

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 28 mai 2019 (no 303) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 18 juin 2019 (no 304).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 28 MAI 2019 (NO 303) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 18 JUIN 2019 (NO 304)

RÉSOLUTION CC : 2699/2019

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M. Alain Charest :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 28 mai 2019 (no 303) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 18 juin 2019 (no 304).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020 (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le conseil des commissaires doit adopter le budget pour l'exercice financier 2019-2020 de la Commission scolaire des Chênes et le transmettre au ministre (*articles 277, 312, et 475 de la Loi sur l'instruction publique*).

Monsieur le président, Jean-François Houle, livre son énoncé sur le budget (**EN ANNEXE AU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL**). Sa présentation est suivie de celle de Mme Carmen Lemire, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, qui livre des informations plus précises sur les différents volets des prévisions budgétaires.

RÉSOLUTION CC : 2700/2019

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

SUITE, PAGE 5

Initiales
du président

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 106 078 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2018 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 9 806 315 873 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 19 394 777 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 40 573 521 \$, et :
- un nombre de 39 446 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 176 569 161 \$ et des dépenses de 177 675 239 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. RÉSOLUTION PERMETTANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR ASSURER LE RESPECT DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE CONCERNANT LES PROJETS ÉDUCATIFS DES ÉCOLES (Direction générale – Dossier de décision)

À la suite des modifications apportées à la *Loi sur l'Instruction publique (LIP)*, les écoles ont travaillé, cette année, à l'élaboration de leur projet éducatif.

Selon l'article 209.2 de la Loi, la commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des projets éducatifs avec le *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)*. Suivant cette analyse, la commission scolaire peut demander au conseil d'établissement concerné d'en différer la diffusion ou de procéder à des modifications.

La majorité des écoles ont déjà procédé à l'adoption de leur projet éducatif par leur conseil d'établissement.

Le *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire des Chênes*, tel que rédigé actuellement, ne permet pas à l'équipe de la direction générale de procéder à cette étape d'analyse finale. Des travaux sont déjà amorcés pour la mise à jour du Règlement, mais ne seront terminés qu'en 2019-2020 et tiendront compte d'autres modifications qui seront éventuellement apportées à la LIP.

Il y aurait donc lieu d'adopter une résolution permettant la délégation des pouvoirs à l'équipe de la direction générale pour les analyses et les suivis à effectuer dans le dossier des projets éducatifs des écoles.

SUITE, PAGE 6

Initiales
du président

Articles de loi concernés :

109.1. *Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif du centre et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif du centre. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux élèves et aux membres du personnel du centre. Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.*

209.2. *La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.*

RÉSOLUTION CC : 2701/2019

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'Instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT les exigences de la Loi quant à l'obligation de la commission scolaire de s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements, conformément à son *Plan d'engagement vers la réussite*;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, la commission scolaire peut lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire des Chênes* ne prévoit pas, actuellement, la délégation de ce dossier à l'équipe de la direction générale.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- de déléguer les pouvoirs suivants à l'équipe de la direction générale;
- d'assurer la cohérence des projets éducatifs avec le *Plan d'engagement vers la réussite* de la commission scolaire;
- de demander, au besoin, au conseil d'établissement de différer la publication du projet éducatif ou d'apporter des modifications.

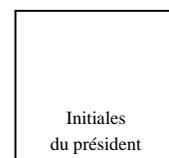
**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. NOMINATION - DIRECTION ADJOINTE DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (Direction générale – Dossier de décision)

À la suite des changements apportés à la structure administrative pour l'année scolaire 2019-2020, le poste de direction adjointe du Service des ressources matérielles est à combler.

Suivant ce besoin, un appel de candidatures par affichage s'est mis en place au mois d'avril 2019, et ce, conformément à la Politique de dotation et à la Politique locale de gestion des cadres scolaire. Un comité de sélection a par la suite été formé et des entrevues ont eu lieu, le 24 mai 2019.

SUITE, PAGE 7



La présente recommandation fait suite à l'analyse de l'ensemble des données recueillies au terme du processus de sélection et se veut le résultat de l'appui unanime des membres du comité de sélection.

RÉSOLUTION CC : 2702/2019

CONSIDÉRANT la structure administrative adoptée pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT la création du poste de direction adjointe du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la Politique locale de gestion des cadres scolaires et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place pour le comblement du poste ainsi que l'analyse des candidatures suivant ledit processus;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection au terme de son analyse.

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- de nommer M. Simon Lavoie à un poste régulier à temps complet de directeur adjoint du Service des ressources matérielles, à compter du 7 août 2019.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. NOMINATION - RÉGISSEUR – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
(Direction générale – Dossier de décision)**

À la suite du départ à la retraite de son titulaire, le poste de régisseur à l'entretien des bâtiments, au Service des ressources matérielles, est à combler.

Suivant ce besoin, un appel de candidatures par affichage s'est mis en place au mois d'avril 2019, et ce, conformément à la Politique de dotation et à la Politique locale de gestion des cadres scolaire. Un comité de sélection a par la suite été formé et des entrevues ont eu lieu, le 16 mai 2019.

La présente recommandation fait suite à l'analyse de l'ensemble des données recueillies au terme du processus de sélection et se veut le résultat de l'appui unanime des membres du comité de sélection.

RÉSOLUTION CC : 2703/2019

CONSIDÉRANT la structure administrative adoptée pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de régisseur au Service des ressources matérielles à la suite du départ à la retraite de son titulaire;

CONSIDÉRANT la Politique locale de gestion des cadres scolaires et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place pour le comblement du poste ainsi que l'analyse des candidatures suivant ledit processus;

SUITE, PAGE 8

Initiales
du président

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection au terme de son analyse.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Molly Pellerin Jacob :

- de nommer M. Denis Blanchette à un poste régulier à temps complet de régisseur à l'entretien des bâtiments, au Service des ressources matérielles, à compter d'une date à déterminer par la direction générale.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. AUTORISATION DU DIRIGEANT - DÉPASSEMENT DES COÛTS - ÉCOLE SAINT-SIMON (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le projet de réfection de la maçonnerie à l'école Saint-Simon s'est soldé par un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial qui était de 386 452,00 \$.

Durant les travaux, six avenants de modification en architecture et six autres en structure, regroupés en deux ordres de changements (ODC), ont été nécessaires pour mener à bien le projet totalisant des coûts supplémentaires de 719 846,17 \$.

Le premier ODC inclut la solidification obligatoire des allèges de béton sous les fenêtres, le nettoyage du surplus de mortier sur la brique, l'arrêt du chantier incluant des frais fixes de location, le sciage de la fondation pour recevoir la nouvelle structure d'acier, les ancrages sur mesure de la nouvelle maçonnerie, l'ajout d'isolant giclé, l'agrandissement des 97 cadres de fenêtre et la nouvelle structure d'acier elle-même. Toutes ces modifications pour un montant de 519 667,84 \$.

L'ODC 2 inclut, pour sa part, la modification de la profondeur des éléments préfabriqués et des colonnes de béton existantes, l'ajustement en chantier de la structure au bâtiment existant incluant des plaques d'acier, des ancrages, des tiges supplémentaires ainsi que des pièces d'acier nécessaires à l'installation finale de la structure ainsi que l'ajustement de la maçonnerie en fonction des nouvelles conditions pour ce qui est de la quantité de briques et de la main-d'œuvre supplémentaire. Toutes ces modifications pour un montant de 200 178,33 \$.

Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement.

La nature des travaux réalisés à l'intérieur d'une limite de temps restreinte et les modifications au contrat ont été jugés nécessaires et obligatoires pour sécuriser et rendre conforme le bâtiment lors de la réfection de la maçonnerie de cette école.

RÉSOLUTION CC : 2704/2019

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du dirigeant d'organisme public pour une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du montant d'un contrat;

CONSIDÉRANT les ordres de changement et la découverte d'éléments structuraux non prévisibles affectant la sécurité du bâtiment;

CONSIDÉRANT la nature des travaux du contrat, la justification et la nécessité de réaliser les avis de modification.

SUITE, PAGE 9

Initiales
du président

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par M. Normand Champagne :

- d'adopter une résolution autorisant le dépassement de coût du projet de réfection de la maçonnerie à l'école Saint-Simon. Le dépassement est de 681 200,97 \$ du maximum autorisé, soit un dépassement total de 719 846,17 \$ supplémentaire au contrat initial de 386 452 \$.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURES DE BUREAU (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Au cours des dernières années, la Commission scolaire des Chênes a octroyé le contrat à commande annuel pour les fournitures de bureau, à la suite d'une demande de prix faite sur invitation, à des fournisseurs locaux.

Un organisme public doit recourir à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion des contrats suivants :

1° tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense, incluant, le cas échéant, la valeur des options, égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental applicable pour chacun de ces contrats et organismes publics.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 24 mai 2019. Les soumissions ont été ouvertes le 19 juin 2019, à 11 h. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Le contrat est d'une durée de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2021.

La recommandation du Service des ressources matérielles est présentée.

RÉSOLUTION CC : 2705/2019

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 24 mai 2019;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politiques;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin :

- d'octroyer le contrat à commandes pour les besoins en approvisionnement des fournitures de bureau de tous les établissements de la Commission scolaire des Chênes;
 - À Mégaburo inc., au montant de 219 405.82 \$ (avant taxes).
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

12. REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'ÉTUDES EN POSE DE SYSTÈME INTÉRIEUR (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorisait, en juillet 2016, la commission scolaire à offrir une version actualisée du programme d'études Pose de systèmes intérieurs (5350). Il informait la commission scolaire qu'elle était aussi admissible à une allocation maximale de 7 352.00 \$ (*part du MEES dans la mesure 50580 Financement de l'équipement de la formation professionnelle*) pour un coût total des équipements liés à l'implantation de ce programme évalué à 11 028.00 \$, le solde étant à la charge de la commission scolaire.

Les achats étant effectués, la commission scolaire doit effectuer sa reddition de comptes et accompagner celle-ci d'une résolution du conseil des commissaires confirmant les dépenses.

RÉSOLUTION CC : 2706/2019

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à offrir la version actualisée du programme d'études Pose de systèmes intérieurs;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est admissible à une allocation maximale de 7 352.00 \$;

CONSIDÉRANT que le coût total maximal estimé des équipements pour l'implantation de ce programme d'études est évalué à 11 028.00 \$;

CONSIDÉRANT que les divers achats ont été effectués et que le sommaire des dépenses a été complété.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- de confirmer au ministre que le tableau sommaire des dépenses représente les dépenses effectuées par la commission scolaire afin d'offrir la version actualisée du programme d'études Pose de systèmes intérieurs dont le coût total s'élève à 10 048,57 \$, l'allocation du MEES étant de 6 699,05 \$.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'ÉTUDES EN ESTHÉTIQUE (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorisait, en juillet 2016, la commission scolaire à offrir une version actualisée du programme d'études en esthétique (5339).

Il informait la commission scolaire qu'elle était aussi admissible à une allocation maximale de 2 857 \$ (*part du MEES dans la mesure 50580 Financement de l'équipement de la formation professionnelle*) pour un coût total des équipements liés à l'implantation de ce programme évalué à 4 285 \$, le solde étant à la charge de la commission scolaire.

Les achats étant effectués, la commission scolaire doit effectuer sa reddition de comptes et accompagner celle-ci d'une résolution du conseil des commissaires confirmant les dépenses.

SUITE, PAGE 11

RÉSOLUTION CC : 2707/2019

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à offrir la version actualisée du programme d'études en esthétique;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est admissible à une allocation maximale de 2 857.00 \$;

CONSIDÉRANT que le coût total maximum estimé des équipements pour l'implantation de ce programme d'études est évalué à 4 285.00 \$;

CONSIDÉRANT que les divers achats ont été effectués et que le sommaire des dépenses a été complété.

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Molly Pellerin Jacob :

- de confirmer au ministre que le tableau sommaire des dépenses représente les dépenses effectuées par la commission scolaire afin d'offrir la version actualisée du programme d'études en esthétique dont le coût total s'élève à 4 720.00 \$, l'allocation du MÉES étant de 2 857.00 \$.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU CONSEIL DES COMMISSAIRES 2019-2020 (Secrétariat général – Dossier d'information)

Le calendrier 2019-2020 des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires (RENS-01) est déposé et joint à la présente, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires* (REG-03) et au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif* (REG-04).

EXTRAIT DU RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (REG-03) ET DU RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (REG-04).

1.1. Le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil des commissaires sont fixés comme suit :

MOIS	JOUR	HEURE
Août	4 ^e mardi	19 h
Septembre	4 ^e mardi	19 h
Octobre	4 ^e mardi	19 h
Novembre	4 ^e mardi	19 h
Décembre	3 ^e mardi	19 h
Janvier	4 ^e mardi	19 h
Février	3 ^e mardi	19 h
Mars	4 ^e mardi	19 h
Avril	4 ^e mardi	19 h
Mai	4 ^e mardi	19 h
Juin	4 ^e mardi **	19 h

**Lorsqu'un congé coïncide avec la date d'une séance régulière du conseil des commissaires, cette séance est reportée au jour ouvrable suivant.

**1.2. Le jour et l'heure des séances ordinaires du comité exécutif sont fixés
comme suit :**

MOIS	JOUR	HEURE
Août	Dernier mardi précédant le 20 du mois	18 h 30
Novembre	4 ^e mardi	18 h 30
Mars	4 ^e mardi	18 h 30
Mai	4 ^e mardi	18 h 30

CALENDRIER 2019-2020

DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

DATES DES SÉANCES
LES MARDIS
27 août 2019
24 septembre 2019
22 octobre 2019
26 novembre 2019
17 décembre 2019
28 janvier 2020
18 février 2020
24 mars 2020
28 avril 2020
26 mai 2020
23 juin 2020

Les séances du conseil des commissaires débutent à **19 h**.

2019-2020

DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

DATES DES SÉANCES
LES MARDIS
13 août 2019*
26 novembre 2020
24 mars 2020
26 mai 2020

Les séances du comité exécutif débutent à **18 h 30**.

* Séance du comité exécutif seulement

15. MOTIONS DE FÉLICITATIONS

15-A MOTION DE FÉLICITATIONS – MME CHARLIE NORMANDIN, M. MARC GINGRAS – « CHAPEAU LES FILLES » (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2708/2019

CONSIDÉRANT que le 10 juin 2019 avait lieu le gala national du concours « *Chapeau les filles!* » à la salle du Conseil législatif du Parlement, à Québec;

CONSIDÉRANT que sur plus de 1 000 candidatures soumises, une élève en charpenterie-menuiserie du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau, Mme Charlie Normandin, a été couronnée lauréate nationale pour le prix *Équité*, de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ);

CONSIDÉRANT que cet honneur est assorti d'une bourse de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'enseignant de Mme Normandin, M. Marc Gingras, s'est vu décerner le prix *Mentor scolaire* et une bourse de 500 \$ pour souligner son engagement et son professionnalisme envers son élève.

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par Mme Julie Bourassa :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil à Mme Charlie Normandin, élève, et M. Marc Gingras, enseignant, pour les hommages qu'ils ont mérités dans le cadre du concours « *Chapeau les filles* ».

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15-B MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ DE PARENTS – GALA DE LA RECONNAISSANCE PARENTALE 2019 (Conseil des commissaires – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2709/2019

CONSIDÉRANT que le mercredi, 19 juin 2019 a eu lieu la troisième édition du Gala de la reconnaissance parentale, sous l'égide du comité de parents de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT le succès qu'a connu l'événement, par la participation significative des bénévoles des différents milieux et des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT qu'à nouveau, l'événement a permis de reconnaître l'implication parentale à sa juste valeur;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Lucie Gagnon :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil au comité de parents de la commission scolaire et, principalement, aux organisatrices et organisateurs du Gala de la reconnaissance parentale 2019.

16. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Lyne Bélanger)

Madame Lyne Bélanger, commissaire, fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses questions sur la liste des chèques émis # 242.

17. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Stéphanie Lacoste fait un bref retour sur le Gala de la reconnaissance parentale, tenu le 19 juin 2019, un moment apprécié des directions d'établissement et des parents, par la valorisation de l'implication des parents bénévoles dans leur milieu respectif.

18. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Au terme de l'année scolaire 2018-2019, le président fait état des différents faits marquants des derniers mois, contenus dans la lettre qu'il soumettra aux contribuables lors de l'envoi des comptes de taxe scolaire ainsi que dans son discours sur le budget (ANNEXE).

Il informe le conseil que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions tout au long du dernier exercice financier sont de 2 516.09 \$, dépenses principalement liées à la représentation de la commission scolaire auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Il souhaite à tous ses collègues ainsi qu'à toute l'équipe de gestion une excellente saison estivale.

19. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Lucien Maltais dresse d'abord un bilan des activités auxquelles il a pris part au cours des dernières semaines, le fait marquant étant certes l'annonce ministérielle du 20 juin 2019 (*investissements majeurs, constructions et agrandissements d'écoles*).

Au terme de sa première année à la direction générale, M. Maltais témoigne sa reconnaissance et son appréciation à son équipe de gestion, ainsi qu'aux commissaires. Il remercie le président, M. Houle, pour son dévouement et son souci de maintenir une bonne communication. Les prochains mois compteront de beaux défis que M. Maltais a hâte de relever. Il souhaite un bel été à toutes et tous.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 HORAIRE D'ÉTÉ – PERSONNEL ADMINISTRATIF (Service des ressources humaines – Dossier d'information)

Depuis plusieurs années, durant la période estivale, le personnel administratif de la Commission scolaire des Chênes bénéficie de la possibilité de se prévaloir d'un horaire lui permettant de compléter ses heures de travail en 4,5 jours, soit du lundi au vendredi midi.

Après consultation des syndicats et associations, pour 2019, l'horaire d'été sera en vigueur pour la période du 3 juillet au 23 août 2019; les bureaux seront donc officiellement fermés, le vendredi en après-midi durant cette période.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 38, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

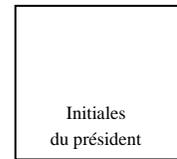
Jean-François Houle

ANNEXE

UN BUDGET CRÉATEUR D'ÉQUITÉ POUR LES ÉLÈVES ET EN APPUI AU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE !

Discours du président de la Commission scolaire des Chênes, M. Jean-François Houle, sur les prévisions budgétaires 2019-2020

Mardi 25 juin 2019



Chers citoyens scolaires et membres du personnel,

En tant que président de la Commission scolaire des Chênes, je suis fier de vous présenter les faits saillants des prévisions budgétaires 2019-2020 de notre organisation.

CONTEXTE

Depuis quelques années, malgré les compressions importantes (maintenant chose du passé), la Commission scolaire des Chênes a poursuivi son travail d'amélioration de ses pratiques et processus, tel qu'en témoignent sa bonne santé financière et l'augmentation de ses taux de réussite. Ses grands défis sont liés à la croissance du nombre de ses élèves : créer de l'espace et dénicher plus de personnel.

Malgré une pénurie de personnel et certains postes qu'il sera difficile de pourvoir, on n'aura jamais vu autant d'intervenants auprès des élèves que les effectifs que nous prévoyons en 2019-2020.

Le budget que nous présentons à la population est basé sur une prévision d'un nombre grandissant d'élèves qui frôle le 15 000 :

Ordre d'enseignements ou secteurs	Nombre d'élèves	Commentaires
Maternelle 4 ans	78	
Maternelle 5 ans	1 079	Stable
primaire	6 803	En hausse
secondaire	5 112	En forte hausse
Formation professionnelle	630 (équivalent t. plein)	En baisse
Éducation aux adultes	397 (équivalent t. plein)	Puisque plusieurs élèves sont à temps partiel, près de 1000 personnes fréquentent le service.

Le budget 2019-2020 est donc le fruit d'un effort de concertation afin de répondre, en toute cohérence, aux nombreux défis de l'organisation. Je profite de l'occasion pour remercier et féliciter l'équipe de la direction générale et le comité de répartition des ressources de notre CS pour leurs travaux et leurs recommandations judicieuses.

Malgré la propension du ministère de l'Éducation à proposer des mesures budgétaires « mur-à-mur », nous tentons de façonner nos efforts budgétaires en fonction de nos spécificités locales.

Avec le nouveau gouvernement en place, la menace qui plane sur les commissions scolaires nous fait craindre une perte d'autonomie qui aurait pour conséquence une mauvaise compréhension des réalités locales et des besoins propres de l'organisation (élèves, personnel, parents, communauté). Il est de notre devoir d'alerter la population au sujet de ces dérives potentielles.

LA MODIFICATION DES INDICES DE DÉFAVORISATION A DES IMPACTS

Le ministère a revu la carte provinciale des écoles situées en milieu défavorisé. Si l'indice de certains milieux connaît une amélioration, globalement, on observe une augmentation du nombre d'écoles dont l'indice s'est détérioré. Il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle économique, mais cette situation nous avantage en terme budgétaire. Ainsi, la baisse de ratio d'élèves par classe se traduit par l'ajout net d'environ 12 classes pour les élèves du primaire. Les écoles concernées se retrouvent avec un financement ministériel supplémentaire de 775 000 \$ de plus pour les écoles secondaires et de l'ordre de 496 000 \$ pour le préscolaire et le primaire.

Cette relative bonne nouvelle apporte tout de même un défi important d'espace et de recrutement de personnel.

Il est à noter que certaines écoles sont pénalisées financièrement du fait qu'elles améliorent leur indice. La CS a donc mis en place une mesure d'atténuation afin de revoir le partage de certaines mesures pour contrer, en partie, les pertes budgétaires importantes de ces écoles. Une somme de 110 000 \$ est consacrée à ce titre. Elle aidera sept écoles primaires à amoindrir les effets de la baisse de service.

UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE À LA FORMATION EN CES TEMPS CRUCIAUX POUR NOS ENTREPRISES

Le conseil des commissaires est conscient de la situation de nos entreprises qui ont des besoins énormes de main-d'œuvre. Dans un contexte de quasi-plein-emploi, il est tentant pour des jeunes et moins jeunes de laisser prématurément la formation débutée dans un programme parce qu'un emploi est disponible à très court terme. C'est souvent ainsi que des groupes se vident avant les évaluations finales. Puisque la commission scolaire ne reçoit le plein financement d'un élève en formation professionnelle qu'à la sanction des études, il se crée ainsi des déficits d'opération. Les élus comprennent très bien ce phénomène et accepteront donc de financer ces déficits attendus au montant de 250 000 \$ en 2019-2020.

De plus, la participation de la commission scolaire au Service aux entreprises régionalisé demeure importante malgré que ce service ne permet plus de dégager des surplus financiers comme avant, à cause du contexte économique.

DES INITIATIVES BUDGÉTAIRES ISSUES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- **Les cours d'école et l'aménagement des terrains**

Le conseil des commissaires a décidé d'entamer une réflexion en lien avec les cours des écoles primaires et secondaires ainsi que l'aménagement paysager de tous ses terrains. Les principes d'équité et de développement durable seront au premier plan. Les travaux de réflexion débiteront avec une analyse de situation qui, par la suite, amènera un plan sur quelques années avec des mesures concrètes. En effet, une école qui souhaite se doter d'une cour d'école pédagogique, ludique et favorisant les saines habitudes de vie, se heurte à un financement étatique qui ne correspond plus au besoin. Le programme de financement du ministère de l'Éducation offre une aide au montant de 25 000 \$ auquel s'ajoute normalement une somme équivalente de la CS, en plus de l'aide souvent fournie par les municipalités. Les expériences des dernières années nous amènent à comprendre qu'une somme au-delà de 100 000 \$ est nécessaire pour financer ces initiatives. Ceci force les conseils d'établissements à solliciter l'aide de la communauté. Dans certains milieux défavorisés, il n'est pas possible d'organiser une telle sollicitation. C'est pourquoi en marge de la réflexion que les élus amorceront, le conseil octroiera une somme de 50 000 \$ à l'école Saint-Joseph, soit 25 000 \$ de plus que le budget habituel.

- **L'accès aux programmes particuliers – La bourse du président**

Le conseil des commissaires, soucieux de l'équité et de l'accessibilité à ses différents programmes, désire aider certains jeunes en situation financière défavorable à y accéder en défrayant une partie ou, dans certains cas, la totalité des coûts associés, en sachant que ceux-ci peuvent être un frein à l'inscription. Des bourses seront donc accordées en 2019-2020, un budget de 10 000 \$ est prévu à cet effet.

- **Subventions à des projets des conseils étudiants**

La commission scolaire valorise l'action citoyenne des élèves dans les écoles secondaires en organisant une activité lors de laquelle les conseils d'élèves des écoles secondaires sont appelés à présenter des projets au conseil des commissaires. Ces projets devront viser le développement du sentiment d'appartenance. Le Conseil investit une somme de 20 000 \$ pour financer ces projets permettant aux leaders étudiants de participer, à leur façon, à l'amélioration de la persévérance et de la réussite.

- **Aucune hausse de certains tarifs aux parents**

La tarification de la surveillance à l'heure du midi de même que les frais pour le transport scolaire à une deuxième adresse sont les mêmes qu'en 2018-2019. Pour les frais de reprographie, le conseil des commissaires a considéré le dépôt du règlement sur la gratuité scolaire, ceci ayant pour effet de diminuer les maximas autorisés de 5 %. Quant aux services de garde, la tarification passe de 8,20 \$ à 8,35 \$ tel que prévu par le ministre.

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ÉCOLES ET LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

La commission scolaire est sur le point d'acquiescer les écoles primaires des municipalités de Saint-Lucien et Lefebvre. Ces deux écoles, appelées « *Écoles du ministre* », reviendront sous la propriété de la commission scolaire.

De belles ententes de collaboration seront signées avec ces deux municipalités afin de permettre aux élèves et à la communauté d'avoir accès à des installations de qualité. Pour la municipalité de Saint-Lucien, une demande d'agrandissement a été approuvée par le ministère.

De plus, la commission scolaire a plusieurs chantiers en cours, dont l'installation d'unités modulaires aux écoles Jean-Raimbault, La Poudrière et aux Quatre-Vents pour permettre l'accueil d'une clientèle en croissance.

La semaine dernière, la C.S. a salué les investissements nouvellement prévus au *Plan québécois des infrastructures 2019-2029* annoncés pour les ajouts d'espaces.

PROJET	ÉTAT	BUDGET ESTIMÉ
École primaire à Drummondville	Construction	20 690 804 \$
École secondaire à Drummondville	Étude d'opportunité	2 000 000 \$
École des 2 Rivières de Saint-Lucien	Agrandissement	9 836 110 \$
Marie-Rivier	Démantèlement des équipements en cuisine et réaménagement.	4 303 831 \$

Ces projets nouvellement acceptés s'ajoutent à ceux qui sont déjà en gestation :

Centre de formation professionnelle de mécanique de véhicules lourds routiers	Agrandissement	7 081 951 \$
Centre de formation professionnelle pour les métiers de la cuisine	construction	9 380 899 \$
Gestion et aménagement des classes modulaires	En cours et à venir	7 074 667 \$

Il y a lieu de noter qu'en plus de tous ces ajouts d'espaces, une subvention globale au montant de 10 167 000 \$ permettra de poursuivre les efforts de maintien et de résorption du déficit de maintien des actifs existants.

Initiales
du président

Depuis les années 60, le paysage des infrastructures scolaires dans notre MRC n'aura jamais autant changé que dans les quatre prochaines années.

UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE RÉPONDANT AUX DÉFIS DE L'ORGANISATION

Un poste de direction des services éducatifs a été créé. Il permettra de libérer une partie de la tâche de l'une des deux directions générales adjointes en poste afin de travailler au recrutement, au support, au développement et à l'accompagnement des directions d'établissement, qui jouent un rôle clé dans notre organisation.

De plus, cet ajout permettra de travailler proactivement au niveau de notre capacité d'accueil. Le défi de manque d'espace nous exige beaucoup d'analyse et de consultation, afin de mettre en place des solutions temporaires et/ou permanentes. Nous sommes dans une période importante de la croissance de la clientèle et notre offre de service devra être ajustée en conséquence.

De plus, avec l'intention de permettre aux directions d'établissement de jouer leur rôle de leader pédagogique, deux postes de direction adjointe ont été ajoutés, dont l'un au primaire et l'autre au secondaire. Ces ajouts amélioreront certaines tâches de directions, dont deux qui comportaient trois écoles.

Afin de combler tous les besoins en personnel en lien avec la hausse des budgets et la hausse de la clientèle, un ajout au service des ressources humaines permettra d'améliorer nos processus de recrutement, d'insertion et d'accompagnement du personnel.

Pour s'assurer de bien entretenir ses bâtisses et mener à terme les différents projets de réfection et de construction, en plus de l'ajout d'un poste de direction adjointe de service, d'autres ajouts de personnel seront effectués : un technicien en bâtiment et un ouvrier d'entretien.

LA TAXE SCOLAIRE

Le compte de taxes des citoyens sera modifié cette année en respect des nouvelles dispositions législatives. Le taux passera de 0,296 44 \$ du 100 \$ d'évaluation à 0,220 83 \$ du 100 \$ d'évaluation. Pour une maison de 200 000 \$, cela représentera une économie de 131 \$. La taxe scolaire représente 15 % du financement de la commission scolaire.

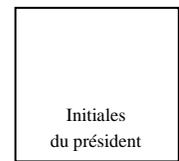
On aura compris que cela fait suite à l'adoption de la *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*, qui prévoit une subvention d'équilibre fiscal ainsi que des subventions de compensation pour les pertes de revenus accessoires à la taxation.

CONCLUSION — UN BUDGET EN TOUTE COHÉRENCE !

La commission scolaire a mis en œuvre, en 2018-2019, son *Plan d'engagement vers la réussite* qui vise essentiellement la mise en place de conditions gagnantes afin que nos élèves puissent se réaliser et réussir, le tout dans un environnement sain et sécuritaire. Nous sommes confiants que le budget 2019-2020 et ses 178 081 000 \$ contribueront à cette mission en toute cohérence.

En résumé, ce budget :

- Maintiens et améliore les services éducatifs aux élèves;
- Valorise l'implication des élèves dans leur milieu de vie;



- Maintien les nombreux ajouts en services directs aux élèves des dernières années afin d'améliorer la réponse aux besoins des élèves;
- Se préoccupe de l'accessibilité aux programmes particuliers;
- Donne aux écoles les moyens nécessaires pour choisir le type de ressources qui permettront d'améliorer la réussite de leurs élèves en cohérence avec leurs objectifs ciblés dans leur projet éducatif et les objectifs du *Plan d'engagement vers la réussite* de la commission scolaire;
- Mets l'accent sur le recrutement, l'insertion et l'accompagnement du personnel;
- Tiens compte de notre défi important en lien avec le manque d'espace et la pénurie de personnel;
- Mets en place des conditions gagnantes pour réaliser nos grands projets d'infrastructures.

Je vous remercie de votre attention.

Le président,

